



Angoulême, le 29 novembre 2018

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Modification des horaires d'ouverture au public de l'unité départementale de la DIRECCTE de la Charente**

- - - - -

Dans une optique d'harmonisation entre les unités départementales de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Nouvelle-Aquitaine, les horaires d'ouverture au public l'unité départementale de la Charente évoluent.

A compter du mercredi 2 janvier 2019, la réception du public, l'accueil téléphonique et le service de renseignements en droit du travail seront ouverts du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

La DIRECCTE sera exceptionnellement fermée le lundi 31 décembre 2018.

---

**Service départemental de la communication interministérielle**

**Contact presse : Pierre GÉ**

Tel : 05.45.97.62.37 / 06.49.00.12.76

Courriel : [pierre.ge@charente.gouv.fr](mailto:pierre.ge@charente.gouv.fr) / [pref-communication@charente.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente.gouv.fr)



Préfet de la Charente



Prefet16

---